



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 6

DELETE X33S-07i FLUX PENS 24/CA

No. FDS : 153927
V002.1

Révision: 31.03.2010

Date d'impression: 16.08.2011

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

DELETE X33S-07i FLUX PENS 24/CA

Utilisation prévue:

Flux liquide

Raison sociale:

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les fumées dégagées à la température de brasage irriteront le nez, la gorge et les poumons.

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

3. Composition / informations sur les composants

Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Propanol-2 67-63-0	200-661-7	80 - 100 %	F - Facilement inflammable; R11 Xi - Irritant; R36 R67
Acide adipique 124-04-9	204-673-3	1 - 5 %	Xi - Irritant; R36

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse résistante à l'alcool.

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Risques spécifiques inhérents au produit:

Peut former un mélange gaz-air explosif.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Oxydes de carbone.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

Mesures de protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Enlever toute source d'ignition.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Porter des lunettes de protection, des gants et un vêtement de protection.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage:

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour

France

Base

France. Indicative Exposure Limits

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
ALCOOL ISOPROPYLIQUE 67-63-0	400	980	Limite court terme.	Limite indicative.	FVL

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Extraction nécessaire des fumées émises pendant le brasage.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire adapté.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc nitrile (IIR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc nitrile (IIR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect	liquide clair incolore
Odeur:	Comparable à de l'isopropanol

Propriétés phys.-chim.:

Valeur pH	Non applicable
Point d'ébullition	82 °C (179.6 °F)
Point d'éclair	12 °C (53.6 °F)
Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	6,6 kPa
Densité (25 °C (77 °F))	0,792 g/cm3
Solubilité qualitative (25 °C (77 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Température d'ignition spontanée	399 °C (750.2 °F)
Limite d'explosion inférieur [vol%]	2 % (V)
supérieur [vol%]	12 % (V)
Teneur VOC (1999/13/EC)	90 - 100 %

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Matières à éviter:

Réaction avec les oxydants puissants.
Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec la formation d'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.
L'ingestion de quantités importantes pourra endommager le foie ou les reins.

Toxicité inhalative aiguë:

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Les fumées dégagées à la température de brasage irriteront le nez, la gorge et les poumons.

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.
Le liquide peut entraîner une irritation conjonctivale.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Mobilité:

Le produit s'évapore facilement.

Persistance et biodégradabilité:**Dégradation des tensio-actifs**

Alcool isopropylique : DBO5 = 28% (eau douce), 13% (eau salée) DBO20 = 78% (eau douce), 72% (eau salée)

Informations générales:

Alcool isopropylique: CL50/96h/Vairon (Pimephales promelas) = 1000 mg/l CE50/24h/Daphnia = 9714 mg/l

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
L'incinération dans une installation agréée est recommandée.

Code de déchet(EWC):

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Éliminer comme produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport routier ADR:**

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1219
Étiquette:	3
Nom technique:	ISOPROPANOL (solution)
Code tunnel:	(D/E)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1219
Étiquette:	3
Nom technique:	ISOPROPANOL (solution)
Code tunnel:	

Navigation intérieure ADN:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	
No UN:	1219
Étiquette:	3
Nom technique:	ISOPROPANOL (solution)

Transport maritime IMDG:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
No UN:	1219
Étiquette:	3
EmS:	F-E ,S-D
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	ISOPROPANOL (solution)

Transport aérien IATA:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Instruction de paquetage (passager)	305
Instruction de paquetage (frêt)	307
No UN:	1219
Étiquette:	3
Nom d'embarquement correct:	Isopropanol (solution)

15. Informations réglementaires

Symboles de danger:

F - Facilement
inflammable

Xi - Irritant



Phrases R:

- R11 Facilement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

- R11 Facilement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.
Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.